



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées.

Le demandeur est la SA THOMAS & PIRON HOME représentée par Mr PIRON François, dont le siège est situé La Besace, 14 à 6852 Opont.

Le terrain concerné est situé Avenue des Déportés à 1367 Ramillies, et cadastré sous Ramillies, 3^{me} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n^{os} 189/C, 190/E et 191/G.

Le projet consiste à : **CONSTRUIRE 9 HABITATIONS UNIFAMILIALES**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

Publicité et information supplémentaire par le Collège - Décision du Collège du 06/08/2020. »

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
11/08/2020	18/08/2020	Administration communale Le 01/09/2020 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies : **uniquement sur rendez-vous, à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.**

Les mesures de distanciation sociale ainsi que le port obligatoire du masque sont d'application.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Affichage du 11/08 au 01/09/2020.

À Ramillies, le 06/08/2020

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

A. SERVAIS



Pour le Bourgmestre absent,
Par délégation,
L'Echevine,

M. BENOIT